

Veille finance durable du 31 mai 2023

AMF : calendrier prévisionnel de collecte des données ESG auprès des sociétés de gestion

L'AMF informe les associations professionnelles de la Place du calendrier prévisionnel de collecte des données ESG auprès des sociétés de gestion dans le cadre de différents questionnaires.

Questionnaire art. 29 LEC (dans ROSA) :

- Ce questionnaire, qui sera disponible dans ROSA dans les prochains jours, vise à collecter les données quantitatives exigées dans le cadre du reporting art. 29 LEC, données qui seront renseignées et publiées dans les rapports 29 LEC des entités. Il s'agit en quelque sorte d'un copier-coller des informations figurant dans les rapports art. 29 LEC des entités ;
- Date de lancement prévisionnelle : mi-juin ;
- Date de fin prévisionnelle : les acteurs auront en principe environ 2 mois pour y répondre.

Questionnaire CSA SFDR – Volet Greenwashing :

- Le Common Supervisory Action ou CSA est un contrôle lancé par ESMA avec les autorités nationales compétentes. Ce questionnaire prendra la forme d'un fichier Excel qui contient principalement des questions sous le format OUI/NON ;
- Date de lancement prévisionnelle : envoi prévu début juin et visera environ 5 SGP (en principe généralistes à savoir des SGP d'OPCVM) ;
- Date de fin prévisionnelle : ces SGP auront 3 semaines pour y répondre.

Questionnaire CSA SFDR – Volet général :

- Ce questionnaire sera développé dans ROSA comme pour les CSA précédents ;
- Date de lancement prévisionnelle : lancement prévu en juillet et visera une trentaine de SGP (en principe généralistes, à prédominance de capital investissement et à prédominance immobilière) ;
- Date de fin prévisionnelle : les SGP concernées auront jusqu'à début septembre pour y répondre.
- *Une consultation devrait être conduite par l'AMF courant juin en vue de préparer ce questionnaire.(voir l'appel aux membres)*

SFDR : Q&A consolidés de la Commission et des Autorités européennes

Les Autorités européennes de supervision ont consolidé les différents Q&A de la Commission

européenne (en bleu) ainsi que leur Q&A de novembre 2022.

Ce document apporte de nombreuses clarifications bienvenues et peut être lu en lien avec les

précédentes publications des Autorités européennes suivantes :

- Supervisory briefing d'ESMA ([ici](#)) du 31 mai 2022
- Clarifications des ESA ([ici](#)) du 2 juin 2022

Le document structure les Q/R de la façon suivante :

- Champ de SFDR
- Définition d'investissement durable
- Définition de valeur actuelle de tous les investissements dans le cadre des PAI et de l'alignement à la Taxonomie
- Exigences de transparence liées aux PAI
- Exigences de transparence des produits financiers
- Produits multi options
- Exigences de transparence des investissements alignés à la Taxonomie
- Conseillers financiers

Ce document apporte de nombreuses clarifications bienvenues et peut être lu en lien avec les précédentes publications des Autorités européennes suivantes :

- Supervisory briefing d'ESMA ([ici](#)) du 31 mai 2022
- Clarifications des ESA ([ici](#)) du 2 juin 2022

PLUS D'INFORMATION